ANdEP

CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RECHERCHE DOCTORALE PARAMEDICALE

Préambule

L'ANdEP, association des directeurs d'écoles paramédicales, participe activement aux évolutions des instituts de formation, des formations et des professions paramédicales.
Dans ce cadre, L'ANdEP est attentive à la reconnaissance des compétences paramédicales et au développement de l'insertion universitaire. La création d'un corps d'enseignants chercheurs nécessite de favoriser et d'accompagner les projets vers les parcours doctoraux.
L'ANdEP se positionne délibérément dans cette perspective et choisit sur la base d'un appel à projets, d'allouer annuellement **une bourse sur un projet de thèse**, dont le montant sera voté annuellement en conseil d'administration et présenté en assemblée générale.

Ce document définit les conditions générales d'attribution de cette bourse, dans la démarche de candidature et de choix du projet accompagné.

Article 1 – Objet

En apportant un soutien à la recherche doctorale, l'ANdEP vise à
- Accompagner le développement de la recherche paramédicale
- Favoriser l'engagement des professionnels dans les filières universitaires
- Créer une appétence des professionnels paramédicaux pour la recherche
- Augmenter l'attractivité pour la recherche en la rendant visible et aidée
- Communiquer sur les thématiques d'enrichissement professionnel

Article 2 – Bénéficiaires

Peuvent prétendre à une bourse d'étude les doctorants engagés ou s'apprêtant à s'engager dans un projet de recherche en lien avec les sciences paramédicales et la formation à ces professions.

Les critères d'attribution de la bourse sont les suivants :

Critères impératifs :
- Candidat(e) diplômé(e) d'une profession paramédicale,
- Candidat(e) titulaire d'un master recherche, avec un sujet de recherche en lien direct et visible avec le développement de la connaissance dans les sciences paramédicales et les formations aux sciences paramédicales,
- Directeur de thèse, diplômé d'une profession paramédicale ou d'une filière universitaire visiblement connexe (sciences humaines, sciences sociales, sciences de l'éducation ..)

Critères additionnels :
- Candidat(e) ayant déjà publié sur un domaine en lien direct et visible avec le développement de la connaissance dans les sciences paramédicales et les formations aux sciences paramédicales,
- Candidat(e) en capacité de présenter une perspective de retour sur l'évolution des pratiques ou de la formation des professions paramédicales.

A. Les engagements du(de la) candidat(e) retenu(e)

Les engagements sont les suivants :

- Présentation du projet de recherche lors des journées d'étude de l'ANdEP ;
  - Présentation d'un point annuel aux journées de l'ANdEP
  - Présentation aux journées de l'ANdEP des résultats de la recherche publiée
- Faire mention de l'ANdEP dans les ressources qui ont aidé ;
- Convier les membres du bureau de l'association à la soutenance de la thèse ;
- Ecrire un article de recherche pour l'ANdEP, avec autorisation de publication sur le site de l'association.

B. Modalités de désignation des candidats et calendrier

A partir des documents fournis, les membres du Bureau examinent la recevabilité de la demande des candidats et délibèrent. Au besoin, ces derniers se rendent disponibles pour échanger lors d'une rencontre ou en visioconférence pour présenter ou préciser leur recherche.
Le dossier du candidat retenu est présenté aux membres du conseil d'administration.

Article 3 – Documents à fournir

Le dossier à transmettre s'inspire d'un dossier type « PHRIP » de demande de subvention. Il comprendra les pièces suivantes :

- une lettre de demande de bourse qui précisera, notamment, le nom prénom métier du demandeur, l'université et laboratoire de rattachement, le nom et qualité du directeur ou co-directeurs de thèse, le sujet de recherche ;
- le projet d'utilisation et le financement alloué avec une grille budgétaire ;
- un état de l'art sur le sujet, questionnement de départ et hypothèses de recherche ;
- la synthèse du protocole de recherche, qui reprend : contexte et justification de l'étude, objectifs de l'étude et critères d'évaluation, population de l'étude, déroulement pratique de la recherche, méthode d'analyse des données, effectif, résultats attendus, les critères d'inclusion ;
- Un diagramme de gant mentionnant les différentes étapes de la recherche.

Article 4 – Procédure de dépôt et d'instruction des dossiers

A. Date limite de dépôt des dossiers

Le dossier devra être transmis à la Présidente de l'ANdEP avant le 1er juin pour être examiné dans les délais compatibles avec les dates des journées d'études de l'ANdEP planifiées fin novembre- début décembre.
Si nécessaire, des pièces complémentaires pourront être demandées. Celles-ci devront être transmises rapidement pour permettre une seconde phase d'examen.

B. Instruction

Les demandes de bourses feront l'objet d'une sélection par le bureau de l'ANdEP qui examinera les projets, formulera un avis quant à l'attribution ou non d'une aide et proposera le montant correspondant.

C. Notification

Après la décision du jury, le lauréat en sera informé avant les journées d'études de l'ANdEP pour se rendre disponible et y faire une présentation de sa recherche.

D- Versement

La bourse fera l'objet d'un versement global dans le mois qui suit la décision d'attribution lors des journées d'études annuelles de l'ANdEP.

Article 5 – Obligations du lauréat

- Présentation du projet de recherche lors des journées d'étude de l'ANdEP ;
  Présentation d'un point annuel aux journées de l'ANdEP
  Présentation aux journées de l'ANdEP des résultats de la recherche publiée
- Faire mention de l'ANdEP dans les ressources qui ont aidé ;
- Convier les membres du bureau de l'association à la soutenance de la thèse ;
- Ecrire un article de recherche pour l'ANdEP, avec autorisation de publication sur le site de l'association.

Article 6 – Modification du règlement

L'ANdEP se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie de ce document.

Contact :

F. Girard
Présidente ANdEP
IFSI du Centre Hospitalier
2 avenue du Docteur Roullet
19200 USSEL
Mail : f.girard@ch-ussel.fr
Tel : 06 83 20 28 16